



NATURE OCÉANE
40530 - LANDES
Email : mairie@ville-labenne.fr
Tél. 05 59 45 46 60
Fax 05 59 45 80 00
Site web : www.ville-labenne.fr

LABENNE, le

ARRÊTÉ N° 57/2022

Objet : Cérémonie Commémorative du 11 novembre

Nous, Maire de la Commune de LABENNE,

Vu le Code des Collectivité Territoriales articles L2212-1et suivants,

Vu le Code de la Route et de la voirie routière,

Vu le Code Pénal et l'article R 610-5,

Vu le déroulement de la cérémonie devant le monument aux morts de LABENNE,

Considérant qu'il appartient au Maire de prescrire toutes mesures de nature préserver la sécurité publique,

ARRÊTONS

Article 1:

Le 11 novembre 2022 de 10h30 à 12h00, la circulation des véhicules sera interdite, durant le temps de la cérémonie du 11 novembre, sur la rue des écoles dans le sens ouest-est et dans le passage devant le monument aux morts.

Article 2:

Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le Chef de Brigade de la Gendarmerie de Capbreton.
- Monsieur le Responsable des Services Techniques.
- Monsieur le Responsable de La Police Municipale de Labenne.

Fait Labenne le 10 novembre 2022

Le Maire,

Jean Luc DELPUYCH

